



Rue Village, 37 - 4877 OLNÉ

Tél. : 087/26.02.72 - Fax :

087/26.02.73

Compte financier : BE07 0910 0044
0266

N° d'entreprise : 0207372736

Votre correspondant : JP EMBRECHTS

Extrait du registre aux délibérations du Collège
communal du 01 juin 2017

Présents :

M. SENDEN, Bourgmestre-Président ;

M. KEMPENEERS et ~~HALIN~~, Echevin ;

Mme BARBASON, Echevine ;

~~M. ELIAS, Président du CPAS ;~~

M. EMBRECHTS, Directeur général f.f.

**Objet : Ordonnance de police réglementant la circulation rue Fosses
Berger du 02/06/17 au 31/10/17**

Le Collège communal,

Vu la demande du 29 mai 2017 de Monsieur René NIX, service des Travaux à

Olné, chargé de coordonner les travaux rue Fosses Berger,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour éviter les
accidents et assurer la sécurité des usagers,

Considérant qu'un aménagement routier est nécessaire afin de réduire la
vitesse de la circulation,

Vu la Nouvelle Loi Communale;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARRETE:

Article 1er: Du vendredi 2 juin 2017 au mardi 31 octobre 2017, un
aménagement routier est prévu comme test rue Fosse Berger, depuis le rond
point des rues Fosses Berger et de la route de la Croix Renard jusqu'au
cimetière de St-Hadelin, en vue de réduire la vitesse de la circulation.

L'aménagement consiste en la création de trois tronçons d'emplacements de
parking placés et tracés sur la chaussée avec en leur tête, un placement d'un
séparateur modulaire de 2,00mX0,50mX0,60m. L'ensemble sera matérialisée
par marquage au sol et les signaux A51, A7c, D1 avec l'additionnel
"aménagement test".

1er tronçon

Du côté droit en venant d'Olné vers St-Hadelin, l'aménagement débute 1,50m
après l'accès au garage du n°52 (parcelle cadastrée n°A1141w).

L'aménagement consiste en la pose d'un séparateur modulaire puis de la
création de 20m d'emplacements de parking (longueur total du tronçon : 21m).

2ème tronçon

Du côté gauche en venant d'Olné vers St-Hadelin, l'aménagement débute 30,5
m après la fin du 1er tronçon. Il consiste par la création de 10,00m

d'emplacements de parking devant le n°73 (parcelle cadastrée n°C75p), ensuite
5,00m de passage libre sont laissés pour accéder à l'allée de garage du n° 73,
ensuite 5,00m d'emplacements de parking sont réalisés entre les parcelles
cadastrées n°C75p et C75r, ensuite 5,00m de passage libre sont laissés pour

accéder à la parcelle cadastrée n°C75r (champ), ensuite 5,00m d'emplacements de parking sont réalisés entre les parcelles cadastrées C75r et C73f (n°75), ensuite 8,50m de passage libre sont laissés pour accéder au n°75 (parcelle cadastrée n°C73f), enfin le séparateur modulaire est posé. (longueur total du tronçon : 34,50m)

3ème tronçon

Du côté droit en venant d'Olné vers St-Hadelin, l'aménagement débute 32m après l'îlot du 2ème tronçon. Le séparateur modulaire est posé entre les parcelles cadastrées n°A1293c et A1293b (respectivement les n°62 et n°64), puis 35m d'emplacements de parking sont réalisés tout en laissant un passage libre pour l'accès à l'allée de garage du n° 64 (longueur total du tronçon : 36m).

Art. 2 : Par dérogation aux articles 1 à 2, le présent arrêté ne sera d'application que lorsque la signalisation ad hoc sera établie pour en avertir les usagers de la route. La signalisation sera placée par la Commune d'Olné et sous sa responsabilité.

Art. 3 : Les contrevenants seront poursuivis et punis des peines de simple police.

Art. 4 - Des expéditions du présent seront transmises pour information:

- aux Greffes des Tribunaux de 1ère Instance, de Justice de Paix de Verviers
- à la zone de secours Vesdre-Hoëgne et Plateau
- à la Zone de Police du Pays de Herve
- à M. Dugard et/ou M. Libert
- au TEC
- à M.NIX

Par le Collège,

Le Directeur général f.f.
JP EMBRECHTS

Le Bourgmestre,
Gh. SENDEN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général f.f.
JP EMBRECHTS

Le Bourgmestre,
Gh. SENDEN

